

# Les conditions pour donner son sang

**Âge et poids** : il faut avoir entre 18 et 70 ans (ou 65 ans pour un premier don) et peser plus de 50 kg

**État de santé** : il faut être en parfaite santé. Le don de sang n'est pas possible en cas de grande fatigue, d'anémie, de diabète insulino-dépendant ou de traitement pour des crises d'épilepsie. Les femmes enceintes ne peuvent pas non plus donner, de même, les jeunes mamans qui ont accouché depuis moins de six mois ne peuvent pas donner.

**Être majeur et capable** : on ne peut pas donner son sang si on est sous protection légale (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice).

**Ne pas être victime d'une infection virale** : il faut attendre 2 semaines après la fin des symptômes si on a contracté un virus (grippe, gastro-entérite, etc.). Il faut également attendre 2 semaines après la fin du traitement si on a pris des médicaments tels que des antibiotiques, des corticoïdes en comprimés, etc.

**Ne pas être victime d'une maladie transmissible par le sang** : le don est proscrit définitivement à tout donneur atteint d'une maladie virale transmissible par le sang : la syphilis, les hépatites virales B et C, le VIH.

**Ne pas avoir été exposé récemment à un risque d'infection** : certains actes de la vie quotidienne comportent un risque d'infection et nécessitent un délai avant un don de sang. Ainsi, il faut attendre :

- 1 jour après le traitement d'une carie
- 7 jours après un détartrage (jusqu'au 9 juillet 2016 ; à partir du 10 juillet 2016, ce délai passe à 1 jour),
- 4 mois après un piercing ou un tatouage
- entre 7 jours et 4 mois après une intervention chirurgicale, en fonction du type d'intervention.

**Attendre après certains voyages à l'étranger** : certains virus ou parasites peuvent être contractés lors d'un voyage à l'étranger. Pendant leur délai d'incubation, avant la manifestation de l'infection, le risque de transmission existe. C'est pourquoi des délais sont indiqués au retour de certains voyages. Ainsi il faut attendre:

- 4 mois après le retour d'un voyage dans un pays impaludé : presque tous les pays tropicaux. Mais le don de plasma, la partie liquide du sang, reste possible dans ce cas, sans délai,
- 4 mois, après un retour d'un voyage en Amérique Latine, en raison de l'exposition à la maladie de Chagas
- 1 mois, après le retour d'un voyage dans certains pays d'Europe, au Proche et Moyen-Orient, en Asie, en Amérique du Nord, en Amérique Centrale, outre-mer... selon les virus ou parasites connus (virus West Nile, coronavirus, dengue, chikungunya, etc.)
- Le donneur est définitivement contre-indiqué s'il a séjourné plus d'un an en Grande-Bretagne, entre 1980 et 1996. Cette mesure vise à écarter tout risque de transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou maladie dite de la vache folle.

**Attendre après une exposition à un risque de maladie sexuellement transmissible :** tous les prélèvements de sang font l'objet d'un dépistage systématique des maladies virales transmissibles par le sang : la syphilis, les hépatites virales B et C et le VIH. Mais il existe une période silencieuse, dite « fenêtre sérologique », pendant laquelle les virus ne sont pas encore détectables. Afin d'écarter tout risque de transmission, comme certaines de ces affections sont des maladies sexuellement transmissibles (MST), les textes réglementaires prévoient un délai après le dernier rapport sexuel.

**Concernant les risques sexuels :**

**A partir du 10 juillet 2016 :**

Le don de sang devient possible pour un homme qui a ou a eu des relations sexuelles avec un autre homme, selon les critères suivants (arrêté du 5 avril 2016) :

- Le don de plasma sécurisé par quarantaine est possible, sans délai, si le donneur a connu un seul partenaire sexuel dans les 4 mois précédents le don et sans que celui-ci ait de comportement à risque connu,
- Il faut attendre 12 mois après le dernier rapport sexuel entre hommes pour effectuer un don de sang « total », un don de plasma employant une autre technique ou un don de plaquettes.
- Les hommes ayant ou ayant eu des relations sexuelles avec d'autre(s) homme(s) qui souhaitent donner leur sang pourront ainsi le faire à partir 10 juillet 2016. Avant cette date, ils ne seront pas autorisés à faire un don de sang.

## **A partir du 10 juillet 2016 :**

De nouveaux délais pour faire un don de sang seront en vigueur pour tous les candidats au don :

- Il faut attendre 4 mois après le dernier rapport, même protégé, avec un nouveau partenaire sexuel. Sauf pour les femmes qui ont des relations sexuelles exclusivement avec des femmes.
- Il faut attendre 12 mois après le dernier rapport sexuel à risque élevé comme :
  - des rapport(s) sexuels(s) en échange d'argent et de drogue,
  - avec un partenaire ayant utilisé par voie injectable des drogues ou des substances dopantes sans prescription.
- Les femmes, dont le partenaire masculin a eu lui-même un rapport sexuel avec un homme dans les 12 derniers mois ou un rapport sexuel contre rétribution dans les 12 derniers mois, ne peuvent pas donner leur sang pendant 12 mois. En revanche, le don de plasma par aphérèse sécurisé par quarantaine est possible au bout de 4 mois.

## **Contre-indications médicamenteuses**

Le don du sang est contre-indiqué lorsque l'on prend certains médicaments (se renseigner auprès de l'Etablissement français du sang)

---